

Rapport n°35

Accunsentu per a Decisione Mudificativa N°1 di u bugettu autonomu di a regia di i Parchi è staziunamenti Bugettu supplementariu 2023

Approbation de la Décision Modificative N°1 du budget autonome de la régie des Parcs et stationnements –Budget Supplémentaire 2023

La décision modificative n°1 de la régie des parcs de stationnement a pour objet d'opérer le report des résultats de l'exercice précédent et de modifier en fonction de l'avancement des opérations les crédits nécessaires à la mise en œuvre de décisions déjà intervenues, notamment en investissement. La décision modificative intervient également dans chaque chapitre budgétaire où des réajustements sont prévus ou nécessaires.

1-EXPLOITATION

La section de fonctionnement est abondée en dépenses et recettes de 1 161 690,95€.

Les recettes d'exploitation

L'excédent d'exploitation est affecté en section d'exploitation pour un montant de 1 161 690,95 €.

La modification des recettes d'exploitation est donc de 0€.

Les dépenses d'exploitation

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 011, Charges à caractère général : + 217 000,00 € Les inscriptions supplémentaires sur ce chapitre correspondent à des besoins au titre des dépenses courantes de gestion.
- Le chapitre 66, Charges financières : + 5 000,00€. Ce montant correspond à une prévision de la charge d'intérêt compte tenu du contexte de remontée des taux d'intérêts.
- Le chapitre 67, Charges exceptionnelles : + 210 531,72 € Les inscriptions supplémentaires sur ce chapitre correspondent essentiellement au placement de l'excédent restant de fonctionnement.
- Le chapitre 69, Impôts sur les bénéfiques et assimilés : +90 000,00€
- Le chapitre 023, Virement à la section d'investissement : + 484 159,23 €. Cette inscription correspond au virement d'une partie de l'épargne afin de financer les opérations d'investissement.

- Le chapitre 042, Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 155 000,00 €. Ce montant correspond au réajustement de la dotation aux amortissements.

2-INVESTISSEMENT

La section d'investissement est abondée en dépenses en recettes de 1 412 830,60€

Les recettes d'investissement

Sont reportés sur la ligne R001 : 653 671,37€

Ont été affectés au compte 1068 : 120 000,00€

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 021, Virement de la section de fonctionnement : + 484 159,23€. Cette inscription correspond au virement d'une partie de l'épargne afin de financer les opérations d'investissement.
- Le chapitre 040, Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 155 000€. Ce montant correspond au recadrage des dotations d'amortissement.

La modification des recettes d'investissement est donc de + 759 159,23 €

Les dépenses d'investissement

Sont reportés 772 830,60€ de restes à réaliser de 2022 portant sur :

- Le chapitre 21, Immobilisations corporelles : 54 534.62€
- Le chapitre 23, Immobilisations en cours : 718 295.98€

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 21, Immobilisations corporelles : + 340 000,00 €. Ce montant correspond à l'inscription des travaux relatifs à la mise en accessibilité du parking st Nicolas et de la reprise du revêtement du parking de la gare
- Le chapitre 23, Immobilisations en cours : + 300 000,00 €. Ce montant correspond à des crédits supplémentaires pour le parking st Nicolas.

La modification des dépenses d'investissement est donc de + 640 000,00 €

En conséquence, il est proposé :

- D'adopter la décision modificative n°1 de la régie autonome des parcs pour l'exercice 2023.